

# AVIS DE CONVOCATION

## CONSEIL DES ÉCOLES PUBLIQUES DE L'EST DE L'ONTARIO

### MEMBRES DU CONSEIL

**Denis M. Chartrand**  
Président  
Orléans, Beacon Hill,  
Cyrville

**Roda Muse**  
Vice-présidente  
Cumberland

**Lise Benoit-Léger**  
Stormont, Dundas,  
Glengarry

**Louis Carrière**  
Élève conseiller

**Lucille Collard**  
Présidente  
Rideau-Vanier,  
Rideau-Rockcliffe

**Gilles Fournier**  
Prescott

**Marielle Godbout**  
Somerset, Rivière,  
Capitale, Alta Vista

**Rachel Laforest**  
Hastings, Prince Edward,  
Lennox et Addington,  
Frontenac, Leeds et Grenville

**Jacinthe Marcil**  
Kanata-Nord, West Carleton-  
March, Baie, Collège,  
Knoxdale-Merrivale,  
Kitchissippi

**Samia Ouled Ali**  
Barrhaven, Stittsville-Kanata-  
Ouest, Osgoode, Rideau-  
Goulburn, Gloucester-Nepean-  
Sud, Kanata-Sud

**Marc Roy**  
Innes, Gloucester-Southgate

**Colette Stitt**  
Lanark, Renfrew,  
Canton South-Algonquin

**Pierre Tessier**  
Russell

**Yasmine Zemni**  
Élève conseillère

### COMITÉ CONSULTATIF POUR L'ENFANCE EN DIFFICULTÉ

<b>Date</b>	Le mardi 19 mai 2020
<b>19 h</b>	<b>Réunion virtuelle</b>

### SONT CONVOQUÉS

<b>Présidence</b>	S. Stitt
<b>Membres du Comité</b>	L. Benoit-Léger et J. Marcil
<b>Membres représentants d'associations</b>	
VOICE for Hearing Impaired Children	(vacant)
Association des troubles d'apprentissage d'Ottawa-Carleton	M. Guilbeault
Association pour l'intégration sociale d'Ottawa-Carleton	(vacant)
Association francophone de parents d'enfants dyslexiques ou ayant tout autre trouble d'apprentissage	D. Lavoie
Association du Syndrome de Down	(vacant)
Société pour enfants doués et surdoués de l'Ontario	L. Richard
La Société franco-ontarienne de l'autisme	Y. Bangratz
<b>Membre représentant la communauté</b>	F. Aden Osman
<b>Membres représentant les régions</b>	
Ottawa	(vacant)
Cornwall	(vacant)
Mille-Iles/Quinte	(vacant)
Prescott-Russell	(vacant)
Renfrew	A. Yonkeu
<b>Directions d'école</b>	
ADFO - Élémentaire	J. Bédard (RIR)
ADFO - Secondaire	S. Ouellette (TRA)
<b>Observateurs</b>	
AEFO - Élémentaire	C. D'Lima (Service éducatif)
AEFO - Secondaire	(vacant)
FEESO	L. Auger-Parent (SOM)
<b>Secrétaire de réunion</b>	S. Rose-Oliver
<b>Personnel administratif</b>	J. Filiatrault
<b>Secrétaire de séance</b>	S. Poirier

### TÉLÉCONFÉRENCE

LES PERSONNES DE LA COMMUNAUTÉ QUI DÉSIRENT SE JOINDRE À LA RÉUNION OU/ET SI VOUS ÉProuVEZ DES DIFFICULTÉS, VEUILLEZ CONTACTER

MME SOLANGE HOUDE À  
Solange.houde@cepeo.on.ca  
Avant 16 heures le 19 mai 2020

La direction de l'éducation et secrétaire-trésorière par intérim,






**ORDRE DU JOUR  
COMITÉ CONSULTATIF POUR L'ENFANCE EN DIFFICULTÉ  
LE 19 MAI 2020**

---

1. **Ouverture de la réunion et appel nominal**
2. **Absences autorisées**
3. **Adoption de l'ordre du jour** 2
4. **Adoption du procès-verbal**
  - 4.1 Procès-verbal du CCED du 21 avril 2020 3-8
5. **Rapport des suivis et questions découlant du procès-verbal**
6. **Questions mise à l'étude pour décision**
  - 6.1 Calendrier 2020-2021 des réunions du Comité consultatif pour l'enfance en difficulté (CCED) 9-10
  - 6.2 Révision des sections 2, 9 et 18 du *Plan des programmes et services* 11-18
  - 6.3 Orientations budgétaires 2020-2021 19-20
7. **Questions d'information**
  - 7.1 Plan de continuité de l'apprentissage à distance : soutien aux élèves ayant des besoins particuliers Verbal
  - 7.2 Éducation coopérative pour les élèves ayant des besoins particuliers 21-37
  - 7.3 Lettre au Ministre de l'éducation : Conseil consultatif ministériel de l'éducation de l'enfance en difficulté Verbal
8. **Correspondance**
9. **Tour de table**
10. **Prochaine réunion : Le 16 juin 2020**
11. **Levée de la réunion**



**PROCÈS-VERBAL  
COMITÉ CONSULTATIF POUR L'ENFANCE EN DIFFICULTÉ  
RÉUNION VIRTUELLE  
LE 21 AVRIL 2020**

---

**APPEL NOMINAL :**

**Présidence :** C. Stitt  
**Membres du Comité :** L. Benoit-Léger et J. Marcil  
**Autres membres du Conseil :** Y. Zemni

---

**Représentant de l'Association  
VOICE for Hearing Impaired Children :** Vacant  
**Représentant de la Société  
Franco-ontarienne de l'autisme :** Y. Bangratz (absence non motivée)  
**Représentante de l'Association  
Learning Disabilities Association of  
Ottawa-Carleton :** M. Guilbeault  
**Représentante de l'Association  
francophone de parents d'enfants  
dyslexiques ou ayant tout autre  
problème d'apprentissage :** D. Lavoie  
**Membre représentant la communauté :** F. Aden Osman  
**Représentante de la Société pour  
enfants doués et surdoués de l'Ontario :** L. Richard (absence non motivée)  
**Représentante de l'Association du  
Syndrome de Down :**  
**Représentants des régions :** A. Yonkeu  
**Secrétaire de la réunion :** S. Rose-Oliver  
**Directrice des Services aux élèves  
ayant des besoins particuliers :** J. Filiatrault  
**Représentants des directions :** S. Ouellette  
J. Bédard  
**Observateur AEFO (secondaire) :**  
**Observatrice AEFO (élémentaire) :** C. D'Lima  
**Observatrice FEESO :** L. Auger-Parent (absence non motivée)  
**Secrétaires de séance :** S. Poirier

---

**1. Ouverture de la réunion et appel nominal**

La surintendante Rose-Oliver déclare la séance ouverte à 19 h 05, fait la lecture de la reconnaissance du territoire autochtone non cédé et souhaite la bienvenue aux membres du Comité.

## 2. **Élection des personnes à la présidence et à la vice-présidence**

Mme Rose-Oliver invite les membres à procéder aux élections.

### **ATTENDU QUE**

Le Conseil a adopté la résolution 195-98 le 16 juin 1998 exigeant que le CCED adopte un principe d'alternance de la présidence entre un membre du Conseil et un autre membre votant du CCED.

### **ATTENDU QUE**

En 2020, plusieurs réunions seront tenues électroniquement, la gestion suggère d'élire exceptionnellement une conseillère scolaire à la présidence pour une deuxième année consécutive.

La surintendante Rose-Oliver invite des nominations à la présidence.

La conseillère Benoit-Léger propose la candidature de la conseillère Stitt qui accepte la nomination.

### **Recommandation 1**

Mme Aden Osman propose

**QUE soit retenue la candidature de la conseillère Stitt à titre de présidente du Comité consultatif pour l'enfance en difficulté pour la période se terminant en novembre 2020.**

**Adopté**

### **Recommandation 2**

M. Yonkeu propose

**QUE soit élue par acclamation la conseillère Stitt à la présidence du Comité consultatif pour l'enfance en difficulté pour la période se terminant en novembre 2020.**

**Adopté**

La surintendante Rose-Oliver invite la conseillère Stitt à présider le reste de la réunion. La présidente souhaite la bienvenue aux membres et invite les nominations à la vice-présidence.

La conseillère Marcil propose Mme Aden Osman qui accepte la nomination.

### **Recommandation 3**

M. Yonkeu propose

**QUE soit retenue la candidature de Mme Aden Osman à titre de vice-présidente du Comité consultatif pour l'enfance en difficulté pour la période se terminant en novembre 2020.**

**Adopté**

#### **Recommandation 4**

M. Yonkeu propose

**QUE soit élue par acclamation Mme Aden Osman à la vice-présidence du Comité consultatif pour l'enfance en difficulté pour la période se terminant en novembre 2020.**

**Adopté**

La présidente remercie les représentantes et représentants d'associations et des régions qui ont accepté de poursuivre leur implication au sein du CCED.

### **3. Absences autorisées**

Sans objet

### **4. Adoption de l'ordre du jour**

#### **Recommandation 5**

La conseillère Benoit-Léger propose

**QUE soit adopté l'ordre du jour de la réunion virtuelle du Comité consultatif pour l'enfance en difficulté du 21 avril 2020.**

**Adopté**

### **5. Adoption du procès-verbal**

#### **5.1 Adoption du procès-verbal du Comité consultatif pour l'enfance en difficulté du 19 novembre 2019.**

#### **Recommandation 6**

La conseillère Marcil propose

**QUE soit adopté le procès-verbal de la réunion du Comité consultatif pour l'enfance en difficulté du 19 novembre 2019.**

**Adopté**

### **6. Rapport des suivis et questions découlant du procès-verbal du 19 novembre 2019**

Sans objet

### **7. Questions mises à l'étude pour décision**

#### **7.1 Révision des sections 10 et 19 du *Plan des programmes et services***

La présidente cède la parole à la surintendante Rose-Oliver. Cette dernière rappelle que d'autres sections à réviser seront présentées aux membres lors des prochaines réunions et cède la parole à Mme Filiatrault.

Mme Filiatrault explique les changements apportés aux sections 10 et 19 du Plan des programmes et services. La section 10 traite du Plan d'enseignement individualisé (PEI). Le gabarit de la nouvelle version est remis aux membres séance tenante. La section 19 contient la mise à jour de la liste des sites Internet traitant de différents aspects des élèves ayant des besoins particuliers.

#### **Recommandation 7**

M. Yonkeu propose

**QUE soit reçu le rapport SUR20-08 portant sur la Révision des sections 10 et 19 du *Plan des programmes et services*.**

**Adopté**

#### **7.2 Sélection d'un membre du CCED comme membre délégué au Comité consultatif en équité et droits de la personne**

À la réunion de novembre 2019, les membres ont décidé de reporter la nomination d'un membre délégué du CCED au Comité consultatif en équité et droits de la personne. Mme Aden Osman se porte volontaire comme membre délégué au Comité en équité et droits de la personne.

#### **Recommandation 8**

La conseillère Marcil propose

**QUE soit acceptée, à la réunion du CCED du 21 avril 2020, la nomination du membre du CCED délégué au Comité consultatif en équité et droits de la personne.**

**QUE soit reçu le rapport SUR20-09 portant sur la sélection d'un membre du CCED comme membre délégué au Comité consultatif en équité et droits de la personne.**

**QUE soit nommée Mme Aden Osman comme membre du CCED délégué au Comité consultatif en équité et droits de la personne.**

**Adopté**

### **8. Questions d'information**

#### **8.1 Plan de continuité de l'apprentissage à distance : soutien aux élèves ayant des besoins particuliers**

La présidente cède la parole à la surintendante Rose-Oliver qui explique le plan actif depuis le 6 avril 2020 qui progresse continuellement avec des ajouts quotidiens. Toutes les équipes du CEPEO se sont mobilisées pour rassembler toutes les ressources destinées aux élèves, aux parents et aux employés depuis l'annonce des fermetures des écoles le 13 mars. Cette mobilisation a permis de trouver des moyens d'offrir des ressources et des apprentissages aux élèves ayant des besoins particuliers sur tout le territoire du CEPEO.

La surintendante Rose-Oliver cède la parole à Mme Filiatrault, directrice du Service éducatif, volet enfance en difficulté. Cette dernière énumère les actions mises en place depuis le début du décret d'urgence. Elle énumère les tâches réalisées par les membres de l'équipe EABP en contexte de travail à distance, précisant que ces mesures sont actualisées quotidiennement dans le but d'assurer un appui approprié aux élèves ayant des besoins particuliers.

M. Yonkeu est inquiet de la perte du contact direct dont bénéficient habituellement les élèves en salle de classe. Mme Filiatrault rassure les membres qu'un système de communication a été mis en place et les parents bénéficient de ces communications et apprentissages avec leurs enfants. Ces bonnes pratiques de collaboration avec les parents instaurées pendant le confinement se poursuivront.

## **8.2 Changements d'emplacement - Classes distinctes**

La surintendante Rose-Oliver cède la parole à Mme Filiatrault. Cette dernière explique que la direction du Service éducatif révisé annuellement l'emplacement des classes distinctes. La révision tient compte de plusieurs facteurs et inclut le profil des élèves, l'accès aux programmes dans divers secteurs et la diminution du temps de transport pour les élèves. Pour l'année 2020-2021, trois classes sont visées par ce changement d'emplacement, soit :

1. Transfert de classe DIL\TSA de Terre des Jeunes à L'Académie de la Seigneurie;
2. Transfert de classe TSA de Gisèle-Lalonde à Omer-Deslauriers;
3. Transfert de classe DIL à l'école Barrhaven Sud.

La conseillère Benoit-Léger demande si les parents sont avisés des changements. Mme Filiatrault confirme que des appels personnalisés informent les parents, enseignants/es, TES et directions d'écoles.

M. Yonkeu demande si le personnel éducatif sera transféré pour le suivi des élèves. Mme Filiatrault confirme que les enseignants ont le choix de suivre leur classe.

Mme Rose-Oliver rappelle que des appels personnalisés aux familles ont été faits pour s'assurer que les changements soient bien compris et ajoute que l'âge et le profil de l'élève ont été étudiés avant de proposer des changements.

M. Filiatrault assure que, malgré les circonstances actuelles qui empêchent la tenue d'activités de transition, l'équipe veillera à la bonne transition des élèves.

## **9. Audition et réception des présentations**

Sans objet

## **10. Correspondance**

### **10.1 Lettre du Durham District School Board**

La lettre du DDSB demande au ministère de l'Éducation de remettre en place le comité provincial à représentation géographique des six régions. La conseillère Stitt propose qu'une lettre d'appui soit envoyée au Ministère et la surintendante Rose-Oliver assurera le suivi.

### **10.2 Lettre du Windsor\_Essex Catholic District School Board**

Des ententes ont eu lieu depuis décembre 2019.

#### **11. Tour de table**

La présidente remercie les membres de leur participation à cette réunion virtuelle ainsi qu'à l'appui reçu de la direction du Service informatique.

La conseillère Benoit-Léger et l'élève conseillère Zemni remercient le personnel du Conseil pour leur travail envers les élèves depuis le début du confinement.

Mme Aden Osman sollicite l'aide des membres pour La maison de la francophonie qui désire souligner les élans de solidarité en ces temps difficiles. Les membres peuvent lui soumettre des noms qui seront transmis à La Maison de la francophonie.

La surintendante Rose-Oliver remercie l'équipe des communications pour le travail accompli pour développer le portail *CEPEO chez-moi*.

#### **12. Prochaine réunion**

La prochaine réunion du CCED aura lieu le 21 mai 2020, à 19 heures, lieu à déterminer.

#### **13. Levée de la réunion**

##### **Recommandation 9**

M. Yokeu propose

**QUE soit levée la réunion du Comité consultatif pour l'enfance en difficulté du 21 avril 2020 à 20 h 18.**

**Adopté**

**La présidente,**

**La secrétaire de réunion,**

**Colette Stitt**

**Simone Rose-Oliver**





## RAPPORT SUR20-23

**Comité consultatif pour l'enfance en difficulté**

**2020-05-19**

**TITRE :** Calendrier 2020-2021 des réunions du Comité consultatif pour l'enfance en difficulté (CCED)

**BUT :** Présenter aux membres, pour décision, le calendrier 2020-2021 des réunions du CCED

---

### RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX :

Vous trouverez en annexe, le calendrier proposé pour les réunions du CCED pour l'année scolaire 2020-2021.

Les réunions du CCED sont prévues les 3<sup>ième</sup> mardis des mois de septembre, octobre, novembre, février, avril, mai et juin.

---

### RECOMMANDATIONS :

**QUE soit reçu le rapport SUR20-23 portant sur le calendrier 2020-2021 des réunions du Comité consultatif pour l'enfance en difficulté (CCED); soit les dates suivantes :**

- 15 septembre 2020
- 20 octobre 2020
- 17 novembre 2020
- 16 février 2021
- 20 avril 2021
- 18 mai 2021
- 15 juin 2021

**QUE soit approuvé le calendrier 2020-2021 des réunions du Comité consultatif pour l'enfance en difficulté (CCED).**

---

### INCIDENCES FINANCIÈRES

Sans objet

### ÉCHÉANCE

Sans objet

---

Surintendante de l'éducation,

**Simone Rose-Oliver**

Directrice de l'éducation et  
secrétaire-trésorière, (par intérim)

**Ann Mahoney**



## Comité consultatif pour l'enfance en difficulté

### Réunions pour l'année scolaire 2020-2021

#### Le mardi 15 septembre 2020

- Processus de révision du Plan des services et programmes pour l'année 2021-2022
- Thématiques des réunions du CCED pour l'année 2020-2021
- Budget 2020-2021

---

#### Le mardi 20 octobre 2020

##### Visite dans une des écoles

- 

---

#### Le mardi 17 novembre 2020

- 

---

#### Le mardi 16 février 2021

- Élection de la présidence et de la vice-présidence

---

#### Le mardi 20 avril 2021

- Orientations budgétaires

---

#### Le mardi 18 mai 2021

- Calendrier des réunions du CCED pour l'année 2021-2022

---

#### Le mardi 15 juin 2021

- Prévisions budgétaires 2021-2022
- Présentation du Plan des programmes et services et guide des parents
- Réception du Plan d'accessibilité



## RAPPORT SUR20-22

Comité consultatif pour l'enfance en difficulté

2020-05-21

**TITRE :** Révision des sections 2, 9 et 18 du *Plan des programmes et services*

**BUT :** Présenter aux membres, pour décision, la révision des sections 2, 9 et 18 du *Plan des programmes et services*

---

### RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX :

Vous trouverez en annexe les détails de la révision des sections 2, 9 et 18 du *Plan des programmes et services*.

Annexe A\_Section 2\_Philosophie et modèle de prestation des programmes et services pour les élèves ayant des besoins particuliers.

Annexe B\_Section 9\_Programmes et placements, mise à jour pour refléter les changements d'emplacement des classes distinctes pour l'année scolaire 2020-2021 et approuvés par les membres le 21 avril 2020.

Annexe C\_Section 18\_Coordination des services avec les autres ministères ou organismes, mise à jour de la nomenclature du service pour STGC.

---

### RECOMMANDATION :

**QUE soit reçu le rapport SUR20-22 portant sur la révision des sections 2, 9 et 18 du *Plan des programmes et services*.**

**QUE soit approuvée la révision des sections 2, 9 et 18 du *Plan des programmes et services*.**

---

### INCIDENCES FINANCIÈRES

Sans objet

### ÉCHÉANCE

Sans objet

---

Surintendante de l'éducation,

Simone Rose-Oliver

Directrice de l'éducation et  
secrétaire-trésorière par intérim,

Ann Mahoney

## Annexe A

### Section 2

## **Philosophie et modèle de prestation des programmes et services pour les élèves ayant des besoins particuliers**

La mission, la vision et les valeurs organisationnelles du CEPEO s'appliquent à sa philosophie des élèves ayant des besoins particuliers. Ainsi, le CEPEO s'engage à offrir aux élèves ayant des besoins particuliers un milieu d'apprentissage francophone, dynamique, chaleureux et propice à leur réussite personnelle, scolaire et sociale, tout en leur fournissant les moyens d'acquérir les connaissances et les compétences nécessaires à leur épanouissement et à leur succès dans un monde en changement.

Le CEPEO offre une gamme de services et de programmes diversifiés dans le domaine des élèves ayant des besoins particuliers. Le CEPEO préconise le modèle d'intégration pour les élèves lorsque le placement dans une classe ordinaire, conjugué aux services aux élèves ayant des besoins particuliers, tel qu'il est défini par un comité d'identification, de placement et de révision (CIPR) et un plan d'enseignement individualisé (PEI), répond aux besoins de l'élève en premier lieu tout en prenant en considération les préférences parentales.

Dans certains cas et pour certains élèves dont la nature des besoins exige un placement autre que la classe ordinaire, différentes options sont envisagées et le recours à des milieux éducatifs distincts et spécialisés est offert à l'élève et au parent. Le placement dans des milieux éducatifs distincts et spécialisés est, dans plusieurs cas, d'une durée limitée, car on vise la réintégration de l'élève dans son école d'origine.

### *Principes de base et conditions*

La philosophie du CEPEO et le modèle de prestation des services et des programmes sont basés sur les principes suivants :

- l'intervention éducative doit s'appuyer sur le principe fondamental que tout élève a accès à des modèles et à des conditions de vie se rapprochant des normes et des modèles généralement acceptés par son milieu et la société ;
- les interventions éducatives doivent viser l'estime de soi, le développement global de la personne et refléter une attitude respectueuse de l'élève ;
- la démarche d'intégration doit tenir compte, non seulement de la capacité et des besoins de l'élève d'évoluer dans un milieu éducatif régulier, mais aussi de la capacité de ce milieu de l'accueillir et de favoriser son développement global dans les limites du possible ;

- l'implication du parent fait partie intégrante du processus de consultation pour l'identification de l'élève ayant des besoins particuliers ainsi que pour les programmes et les services offerts à son enfant ;
- l'accueil et le cheminement de l'élève s'effectuent par le biais du programme de dépistage précoce et continu qui répond aux besoins des élèves de la maternelle à la 3<sup>e</sup> année ;
- il est important d'établir un climat de collaboration avec tous les partenaires et les intervenants œuvrant auprès des élèves ayant des besoins particuliers et de valoriser le rôle de chacun ;
- le CEPEO reconnaît l'importance d'assurer des services adéquats et des conditions propices pour que l'intégration soit une expérience positive pour l'élève ayant des besoins particuliers.

### *Types de placement*

Le placement peut prendre diverses formes :

1. **classe ordinaire avec services indirects** : l'élève est placé dans une classe ordinaire durant toute la journée. L'enseignant et l'élève profitent de services de consultation (orthophonie, orthopédagogie, psychologie, travail social) ou d'intervention spécialisée ;
2. **classe ordinaire avec appui d'un enseignant ressource** : l'élève est placé dans une classe ordinaire durant toute la journée. Il reçoit un enseignement spécialisé, sur une base individuelle ou en petit groupe, qui peut être donné dans la classe ordinaire par un enseignant qualifié en enfance en difficulté. De plus, l'élève peut, au besoin, profiter de services spécialisés ;
3. **classe ordinaire avec retrait partiel** : l'élève est placé dans une classe ordinaire et profite d'une intervention en dehors de la classe pendant moins de 50 % du jour de classe ;
4. **classe distincte avec intégration partielle** : l'élève est placé, en fonction de la décision prise par le CIPR, dans une classe pour l'enfance en difficulté, où le rapport élèves/enseignant respecte l'article 31 du *Règlement 298*, durant au moins 50 % du jour de classe, mais est intégré à une classe ordinaire pendant au moins une période d'enseignement par jour ;
5. **classe distincte à temps plein avec intégration à certaines activités de l'école** : l'élève est placé, en fonction de la décision prise par le CIPR, dans une classe pour l'enfance en difficulté, où le rapport élèves/enseignant est conforme à l'article 31 du *Règlement 298*, durant toute la durée du jour de la classe.

D'autres options peuvent répondre aux besoins de l'élève. Par exemple, on pourrait envisager de faire une demande d'admission dans des milieux spécialisés :

- une école provinciale (p. ex., Centre Jules-Léger) ;
- un établissement de soins, de traitement, **de services de garde et de services correctionnels (STGC)** (p. ex., Le Transit) ;
- un programme offert par un autre conseil scolaire à l'aide d'un achat de services.

### *Conformité du Plan des programmes et services pour les élèves ayant des besoins particuliers*

Le *Plan des programmes et services destinés à l'enfance en difficulté* destinés aux élèves ayant des besoins particuliers du CEPEO a été élaboré en conformité avec la Charte canadienne des droits et libertés, le Code des droits de la personne de l'Ontario, la Loi sur l'éducation et ses règlements d'application ainsi qu'avec toute autre loi pertinente.

Annexe B

Section 9

## Programmes et placements

### *Palier élémentaire*

**Classes distinctes TSA :** programme offert aux écoles L’Odyssée, Marie-Curie, Séraphin-Marion, Charlotte-Lemieux **et Ottawa Ouest** pour les élèves ayant un trouble du spectre autistique (TSA).

#### **~~Soutien additionnel en lecture et écriture~~**

~~Soutien offert aux élèves de 1<sup>e</sup> à la 6<sup>e</sup> année, qui ont acquis les bases de la conscience phonologique, mais demeurent à risque dans leur apprentissage de la lecture ou de l’écriture et nécessitent un soutien supplémentaire pour assurer leur réussite.~~

**Programme de services intensifs en orthophonie :** programme offert ~~aux deux jours pendant un bloc de 9 semaines~~ dans toutes les écoles élémentaires pour les élèves du jardin à la 3<sup>e</sup> année ayant un retard modéré à sévère du langage.

**Classe distincte DIL et comportement :** programme offert à l’école Marie-Curie pour les élèves de 4 à 12 ans de la grande région d’Ottawa éprouvant des difficultés sur le plan du comportement et ayant une déficience intellectuelle légère.

**Classes ressources :** programme offert aux élèves ayant des retards académiques de plus de deux ans aux écoles Mauril-Bélanger et Julie-Payette pour les élèves du cycle moyen (4<sup>e</sup> à la 6<sup>e</sup> année de la grande région d’Ottawa).

### *Palier secondaire*

**Classes distinctes TSA :** programme offert aux écoles Gisèle-Lalonde et Omer-Deslauriers pour les élèves ayant un trouble du spectre autistique.

**Classes ressources :** enseignement aux écoles Omer-Deslauriers, De La Salle, Gisèle-Lalonde et Louis-Riel d’un programme complet de littératie et de numératie visant un appui intensif pour les élèves avec plus de deux ans de retard en 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> année. Ce programme inclut un appui en salle de classe ou à retrait en sciences, géographie et histoire ainsi que l’enseignement d’attentes différentes, d’habiletés **d’apprentissage** et d’habitudes de travail (HH).

**Classe distincte pour élèves ayant une déficience intellectuelle légère :** programme offert aux écoles De La Salle et ~~Omer-Deslauriers~~ **Barrhaven Sud**. Programme offert aux élèves identifiés par une évaluation

formelle et un CIPR comme ayant une déficience intellectuelle légère. Le programme vise à développer chez l'élève le maximum de son autonomie fonctionnelle.

**Élèves doués** : l'école secondaire publique De La Salle offre un programme qui regroupe, dans le Centre de douance, les élèves ayant un potentiel académique élevé. Toutes les écoles secondaires publiques offrent également une gamme de choix de cours enrichis et d'activités d'enrichissement qui répondent aux besoins des élèves doués. Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter le document « Prospectus - Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario » offert dans toutes les écoles secondaires publiques.

**Surdité, surdicécité et vision** : ce programme offre à l'élève ayant une difficulté auditive moyenne, grave ou profonde, ou un handicap visuel, un enseignement individualisé dans les langues et diverses autres matières. Le programme est offert en partenariat avec le Centre Jules-Léger.

### *Paliers élémentaire et secondaire*

**Classe distincte DIL/TSA** : programme offert à l'école Terre des Jeunes à Alexandria aux élèves de 4 à **21 13 ans** **et à l'Académie de la Seigneurie de 12 à 21 ans** identifiés par une évaluation formelle et un CIPR comme ayant une déficience intellectuelle légère ou un trouble du spectre de l'autisme. Le programme vise à développer chez l'élève le maximum de son autonomie fonctionnelle.



## Annexe C

### Section 18

## Coordination des services avec les autres ministères ou organismes

Le CEPEO, en collaboration avec le ministère de l'Éducation, le ministère de la Santé, le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse, et d'autres organismes communautaires, planifie des protocoles d'entente et des stratégies afin d'assurer une transition harmonieuse de l'élève ayant des besoins particuliers lors de son séjour au CEPEO.

En vertu de ces pratiques, le CEPEO accepte les évaluations d'un professionnel qualifié provenant d'autres programmes, notamment :

- programmes offerts dans les établissements de soins, ~~et de traitements ou dans des centres correctionnels (section 23)~~; **de traitement, de services de garde et de services correctionnels (STGC)** ;
- programmes offerts dans des écoles provinciales telles que le Centre Jules-Léger (cécité/surdité) ;
- programmes préscolaires destinés aux élèves sourds ;
- programmes préscolaires concernant le langage et la parole ;
- programmes intensifs d'intervention précoce pour aider les enfants atteints d'autisme ;
- programmes d'intégration pour jeunes enfants, tels que le Centre Andrew Fleck ;
- programmes offerts par le réseau de santé des enfants et des adolescents de l'Est de l'Ontario ;
- programmes offerts par le réseau de services pour adultes ayant une déficience intellectuelle ou un trouble envahissant de développement ;
- Centre de traitements pour enfants d'Ottawa, affilié au CHEO <sup>1</sup>;
- programmes offerts par la Cité collégiale ;
- programmes offerts par d'autres conseils scolaires.

Des stratégies sont adoptées afin d'assurer une transition harmonieuse pour l'élève qui reçoit des services dans ces programmes et ainsi en éviter l'interruption. Les parents sont invités et encouragés à prendre part à la planification de la transition et à donner leur autorisation pour la divulgation des renseignements pertinents ou des évaluations.

Voici des exemples de stratégies planifiées qui varient selon les besoins et les organismes ou les programmes locaux :

- mise en place d'un système de communication entre le Service éducatif, volet des élèves ayant des besoins particuliers et les personnes responsables des programmes ;
- sessions d'information aux parents ou échange de documentation avec le personnel des programmes sur les services offerts au CEPEO ;
- rencontres ou appels téléphoniques du personnel des programmes avec la direction d'école et le personnel désigné du CEPEO ;

---

<sup>1</sup> CHEO – Acronyme signifiant Centre hospitalier pour enfants de l'Est de l'Ontario

- participation des responsables des programmes à des équipes multidisciplinaires/CIPR sur demande ;
- participation à des comités tels que le comité d'aiguillage « Accès coordonné aux services de jour d'Ottawa-Carleton, ~~section 23~~ **établissements de soins, de traitement, de services de garde et de services correctionnels (STGC)** » ;
- annonces dans les médias des journées d'inscription à l'école ;
- élaboration d'un protocole pour l'admission et la réintégration des élèves aux centres de traitement de jour (~~section 23~~) **(STGC)** ;
- élaboration d'un protocole d'entente « Mise en œuvre d'un modèle de prestation concertée de services (CEPEO-CHEO) pour les élèves ayant un trouble du spectre autistique (TSA) <sup>2</sup> » ;
- **élaboration d'un protocole d'entente avec « Emerging Minds » dans le cadre de la subvention « Mise à disposition de locaux dédiés aux services en matière d'autisme » ;**
- participation à l'élaboration de protocoles d'ententes de services entre divers organismes.

Les personnes ci-dessous sont responsables de l'admission ou du transfert des élèves entre les différents programmes :

- la direction de l'école, pour un placement dans une classe ordinaire ;
- la direction du Service éducatif, volet des élèves ayant des besoins particuliers, pour tout placement dans une classe distincte ou pour tout achat de services ;
- la direction de l'école Le Transit, pour les programmes en centres de traitement de jour (~~article 23~~) **(STGC)** offerts dans la région d'Ottawa.

Lorsqu'un élève quitte le CEPEO pour un autre conseil ou un autre programme offert par une agence communautaire, la direction d'école ou la direction du Service éducatif, volet des élèves ayant des besoins particuliers assure l'échange d'information concernant l'élève. Cet échange d'information peut consister, selon les besoins, aux activités suivantes :

- obtention du formulaire de consentement de divulgation d'information dûment signé par les parents ;
- échange de documentation (rapports, bulletins, DSO<sup>3</sup>, PEI<sup>4</sup>, etc.) avec le Conseil ou les agences d'accueil ;
- rencontre ou conférence de cas entre les intervenants du CEPEO et ceux du conseil ou de l'agence d'accueil ;
- transfert d'équipement spécialisé (SEP)<sup>5</sup>.

---

<sup>2</sup> TSA – Trouble du spectre autistique

<sup>3</sup> DSO - Acronyme signifiant Dossier scolaire de l'Ontario

<sup>4</sup> PEI – Acronyme signifiant Plan d'enseignement individualisé

<sup>5</sup> SEP - Acronyme signifiant Somme liée à l'équipement personnalisé



## RAPPORT SUR20-21

Comité consultatif pour l'enfance en difficulté

2020-05-19

**TITRE :** Orientations budgétaires 2020-2021

**BUT :** Présenter aux membres, pour décision, les orientations budgétaires 2020-2021

---

### RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX :

Vous trouverez à l'annexe A une proposition de principes pour les orientations budgétaires 2020-2021.

---

### RECOMMANDATION :

**QUE soit reçu le rapport SUR20-21 portant sur les orientations budgétaires 2020-2021.**

**QUE soient adoptés les principes pour les orientations budgétaires 2020-2021.**

---

### INCIDENCES FINANCIÈRES

Sans objet

### ÉCHÉANCE

Sans objet

---

Surintendante de l'éducation,

Simone Rose-Oliver

Directrice de l'éducation et secrétaire-  
trésorière par intérim,

Ann Mahoney



# Services aux élèves ayant des besoins particuliers

---

## **Financement 2020-2021**

## **Propositions de principes**

## **Orientations budgétaires**

- ❑ **RESPECTER** le cadre légal, les orientations ministérielles et le plan des programmes et services pour les élèves ayant des besoins particuliers du CEPEO;
- ❑ **MAINTENIR** les services actuels, pour toutes nos salles de classe selon les besoins des élèves;
- ❑ **ASSURER** une stabilité au niveau du personnel et une équité pour toutes les écoles au niveau des services;
- ❑ **ACCORDER** une priorité dans les domaines où il y a pénurie de professionnels francophones.
- ❑ **RENFORCER** la capacité à offrir un soutien à tous les élèves ayant des besoins particuliers par le biais d'une équipe multidisciplinaire.



## RAPPORT SUR20-10

Comité consultatif pour l'enfance en difficulté

2020-05-19

**TITRE :** Éducation coopérative pour les élèves ayant des besoins particuliers

**BUT :** Présenter aux membres, pour information, le programme cadre de l'éducation coopérative 2018 du ministère de l'Éducation de l'Ontario

---

### RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX :

Vous trouverez en annexe une présentation portant sur le programme cadre de l'éducation coopérative 2018 du ministère de l'Éducation de l'Ontario pour les élèves ayant des besoins particuliers.

---

### RECOMMANDATION :

**QUE soit reçu le rapport SUR20-10 portant sur le programme cadre de l'éducation coopérative 2018 du ministère de l'Éducation pour les élèves ayant des besoins particuliers.**

---

### INCIDENCES FINANCIÈRES

Sans objet

### ÉCHÉANCE


Sans objet

---

Surintendante de l'éducation,

  
\_\_\_\_\_  
Simone Rose-Oliver

Directrice de l'éducation et  
secrétaire-trésorière par intérim,

  
\_\_\_\_\_  
Ann Mahoney



Conseil des  
écoles publiques  
de l'Est de l'Ontario

ÉCOLES DE CHOIX | CONSEIL DE CHOIX

  [CEPEO.ON.CA](https://www.cepeo.on.ca)

# PRÉSENTATION POUR LE CCED

# ÉDUCATION COOPÉRATIVE

19 MAI 2020

# PROGRAMME CADRE D'ÉDUCATION COOPÉRATIVE, 2018



# AVANTAGES ET OBJECTIFS DE L'ÉDUCATION COOPÉRATIVE

- Aide l'élève à acquérir des **compétences** et des **connaissances** liées à des **expériences** en communauté ;
- Offre des **expériences personnalisées** pour répondre aux **besoins particuliers** de l'élève en matière d'apprentissage et de motivation.



# AVANTAGES POUR ÉLÈVES AYANT DES BESOINS PARTICULIERS

Permet aux élèves de :

- développer des **compétences relatives à la vie autonome** dans un milieu qui convient à leurs besoins et à leurs habiletés ;
- acquérir les **compétences essentielles** dont ils ont besoin pour réussir dans un milieu de travail ou dans un programme d'intégration communautaire.

# AVANTAGES POUR ÉLÈVES AYANT DES BESOINS PARTICULIERS

Permet aux élèves de :

- développer leur confiance, leur estime de soi et leur autonomie sociale ;
- mettre en pratique les compétences et les connaissances acquises en classe dans un véritable milieu de travail.

# RÔLES ET RESPONSABILITÉS

- Les **parents** suivent les progrès de leur enfant afin de pouvoir collaborer avec l'enseignant.
- Les **employeurs** fournissent une expertise, des compétences et des programmes inexistantes dans une école.
- L'**élève** est un **employé** aux yeux de la [Loi sur la Santé et la Sécurité au Travail](#) et aux yeux des [Normes d'emploi](#).

# RÔLES ET RESPONSABILITÉS

## L'enseignant

- Évalue la sécurité du milieu de stage **avant** le début du stage ;
- S'assure que les élèves savent quoi faire en cas d'accident au travail ;
- Évalue régulièrement, de **façon variée** ;
- Communique avec le **parent** ce que l'élève apprend à l'école et dans son milieu de stage.

# RÔLES ET RESPONSABILITÉS

## La direction

- Veille à la mise en oeuvre du curriculum (*dans le respect des différents styles d'apprentissage*) ;
- S'assure que les enseignants et les élèves disposent des **ressources nécessaires** (matériel, équipement, locaux et fonds pour déplacements) ;
- Facilite la participation du personnel enseignant à des activités de **perfectionnement professionnel** ;
- S'assure que les **élèves ayant un PEI** obtiennent les adaptations et modifications qui y sont décrites ;
- Tisse des **liens avec la communauté francophone** pour élargir le bassin des stages de travail en français.

# RÔLES ET RESPONSABILITÉS

## Le conseil

- Affecte les **ressources** nécessaires pour la viabilité du programme ;
- Élabore des politiques et procédures entourant le programme ;
- S'assure que les élèves connaissent les **procédures à suivre** advenant que des enjeux ou inquiétudes surviennent.

# ORGANISATION DU PROGRAMME

## Préparation au placement

- Le domaine **PRÉPARATION À L'EXPÉRIENCE : SANTÉ et SÉCURITÉ, BIEN-ÊTRE et EXIGENCES DE BASE** doit avoir été **complété, évalué et réussi avant** que l'élève débute son stage en milieu de travail.

## Rencontres

- Des rencontres et visites de site **fréquentes** sont de mise pour assurer un **environnement sain et sécuritaire**, pour faire des suivis réguliers avec les élèves et **bâtir** davantage le **partenariat** entre l'école et le partenaire communautaire.

# PLANIFICATION ET MISE EN OEUVRE

## Pour l'élève identifié comme étant en difficulté

- Les enseignants titulaires de classe sont les **principaux intervenants** en matière d'éducation des élèves identifiés comme étant en difficulté puisqu'il leur incombe d'aider tous les élèves à apprendre ;
- Elles et ils travaillent en **collaboration** avec le personnel enseignant responsable de l'éducation de l'enfance en difficulté ;
- Voir p.65-68 du [curriculum](#) d'éducation coopérative, 2018.



# PLANIFICATION ET MISE EN OEUVRE

- Les enseignantes et les enseignants titulaires s'engagent à aider tous les élèves à **se préparer** à une vie aussi autonome que possible ;

À cet égard, le guide intitulé *L'apprentissage pour tous – Guide d'évaluation et d'enseignement efficaces pour tous les élèves de la maternelle à la 12e année (2013)* recommande une série de principes sur lesquels doit reposer la planification des programmes destinés aux élèves identifiés comme étant en difficulté.

- Il importe donc que ceux qui planifient les cours d'éducation coopérative accordent une **attention** toute particulière à ce guide.

# MISE EN OEUVRE AUPRÈS D'ÉLÈVES EN CLASSE DISTINCTE

## Projet 2019-2021

- Vise l'élargissement des **expériences de stages** en milieu de travail pour les élèves ayant des besoins particuliers provenant de 2 classes distinctes, dans 2 différentes écoles du CEPEO.

# MISE EN OEUVRE AUPRÈS D'ÉLÈVES EN CLASSE DISTINCTE

Le but du projet est de permettre aux élèves ayant des besoins particuliers (visant ou non l'obtention du diplôme) de :

- développer des **compétences d'employabilité** ;
- établir un **réseau de contacts** dans le monde du travail.

# MISE EN OEUVRE AUPRÈS D'ÉLÈVES EN CLASSE DISTINCTE

Le projet vise aussi à :

- **sensibiliser** les membres de la communauté et des entreprises locales par rapport aux **besoins** des élèves EABP en ce qui a trait à l'emploi;
- **outiller** les élèves ainsi que leurs proches afin de **faciliter l'intégration** de ces élèves au marché du travail après le secondaire.

# QUESTIONS ?

Geneviève Labrosse, EAO  
Conseillère pédagogique  
[genevieve.labrosse@cepeo.on.ca](mailto:genevieve.labrosse@cepeo.on.ca)  
613-742-8960 x 2125